



## Questions concernant la separation à l'amiable

Par **xav**, le **28/11/2009** à **18:14**

Bonsoir,

Moi et ma femme allons nous separer et souhaiterions avoir quelques reponses aux questions que l'on se pose:

- \* En cas de divorce, est il obligatoire de recourir a un avocat si on est d'accord sur les termes de la separation ?
- \* Nous avons une maison en commun mais je souhaiterai la racheter. Est il possible de la racheter sans donner de compensation financière à ma femme (en cas d'accord mutuel)
- \* Concernant la garde des enfants (nous en avons deux), avec qui faut il voir pour avoir quelque chose d'officiel (en sachant que la aussi, nous sommes d'accord sur une garde alternée)

Merci beaucoup pour vos reponses  
Xav

Par **Julie THOMAS**, le **30/11/2009** à **15:29**

L'avocat est effectivement obligatoire même si vous êtes d'accord sur les différents points de la rupture, y compris sur la garde alternée.

Si vous rachetez la maison, je ne vois pas en quoi cela pourrait poser problème, dans la mesure où le paiement est déjà en soi une compensation financière.

Bien cordialement,

Julie THOMAS (jthomas.avocat@gmail.com)